

10^e édition

T1 et TP1 expliquées 2025

Incluant une introduction à l'impôt des sociétés

Suzanne Morin

en collaboration avec Caroline Théorêt



Théorie

La fiscalité simplifiée | 01

 **LE GROUPE HOUDES**
CONCEPTEUR DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

CONCEPTION ET RÉALISATION

Suzanne Morin

Enseignante au département de Technique d'administration et de gestion du cégep de Saint-Félicien.
Enseignante au département de Technique d'administration et de gestion au cégep Gérard Godin.

NOTE

Pour alléger le texte, le masculin est utilisé comme générique.

LE GROUPE HOUDES
1682, rue Tessier
Saint-Félicien (Québec) G8K 1M3

Téléphone : 418 251-1162
Courriel : houdes2003@videotron.ca
Site Web : www.groupehoudes.ca



Suivez-nous sur Facebook
Le Groupe Houdes

Droits d'auteur et droits de reproduction
Toutes les demandes de reproduction doivent être acheminées à :
Copibec (reproduction papier) – (514) 288-1664 – (800) 717-2020
licences@copibec.qc.ca

ISBN **978-2-925461-12-8**

Dépôt légal—Bibliothèque nationale du Québec, 2025

Dépôt légal—Bibliothèque nationale du Canada, 2025



10^e Édition

Nouveautés

Plus de formulaires

Démonstrations supplémentaires

Vrai ou faux et questions de discussion

**Problème synthèse à la fin de chaque
chapitre**

**Problème intégré évolutif qui suit les
chapitres**

Présentation améliorée

Contenu bonifié

Feuillets mis à jour

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ma collaboratrice, mon amie et ma collègue Caroline Théorêt, CPA, pour avoir mis à jour l'édition 2024 de ce volume et des autres ouvrages de fiscalité. C'est avec fierté que je vous présente cette nouvelle édition sous un nouveau jour.

Un grand merci à Monsieur Charles Lafleur, CPA, enseignant retraité du Collège de Maisonneuve, pour m'avoir permis d'intégrer quelques exemples tirés de *La fiscalité : une approche pratique*. Sa générosité et la qualité de son travail ont enrichi le contenu de cet ouvrage.

LA FISCALITÉ SIMPLIFIÉE



UNE SOLUTION CLÉS EN MAIN

UNE FORMATION COMPLÈTE, FLEXIBLE ET CONCRÈTE POUR APPRENDRE LA FISCALITÉ AUTREMENT.

Découvrez une collection de quatre ouvrages complémentaires pensés pour s'adapter à vos besoins. Utilisez-les individuellement, en duo ou en trio. C'est vous qui choisissez la combinaison idéale.

UNE COLLECTION DE QUATRE VOLUMES PENSÉE POUR VOUS À COMBINER SELON VOS OBJECTIFS.

La fiscalité simplifiée | 01 : T1 et TP1 expliquées → pour maîtriser les bases théoriques.

La fiscalité simplifiée | 02 : ProFile → pour apprendre à utiliser le logiciel.
Taxprep des particuliers → pour apprendre à utiliser le logiciel.

La fiscalité simplifiée | 03 : Recueil de cas fiscaux → pour s'exercer avec des situations réalistes.

UNE APPROCHE ACTIVE ET STIMULANTE POUR :

- ◆ Apprendre à fournir un soutien technique en matière d'impôt sur le revenu.
- ◆ Être capable de produire la déclaration de revenus d'un particulier.

UNE PROGRESSION LOGIQUE EN TROIS ÉTAPES.

- ◆ **Théorie** Comprendre les règles.
- ◆ **Mise en pratique** Appliquer les connaissances.
- ◆ **Exercice** Consolider les acquis.

DES FICHES PÉDAGOGIQUES POUR CHAQUE VOLUME.

Chaque volume est accompagné d'une série de fiches pédagogiques qui visent à :

- ◆ Faire le lien avec la théorie de chaque chapitre du volume T1 et TP1 expliquées.
- ◆ Vérifier la capacité de l'apprenant à naviguer dans les logiciels :
 - Profile
 - Taxprep des particuliers
- ◆ Intégrer des notions de planification fiscale dans des situations familiales concrètes.

Cette collection est idéale pour les étudiants, les enseignants et les professionnels qui souhaitent une formation complète, flexible et ancrée dans la réalité fiscale.

LA FISCALITÉ SIMPLIFIÉE | 01

T1 ET TP1 EXPLIQUÉES



UNE FISCALITÉ VIVANTE ET ACCESSIBLE.

Ce volume propose une approche de la fiscalité à la fois **claire, concise et stimulante**. Loin du ton austère habituel, l'auteur rend la matière **intéressante et compréhensible**.

POURQUOI CE VOLUME ?

- ◆ Un langage simple et direct qui facilite la compréhension.
- ◆ Des tableaux, figures et grilles de calculs pour illustrer les concepts clés.
- ◆ Des démonstrations et mises en situation concrètes pour ancrer les notions dans la réalité.
- ◆ Un problème synthèse à la fin de chaque chapitre.
- ◆ Des conseils fiscaux pratiques tout au long du volume pour optimiser les cas particuliers.
- ◆ Une mise à jour des mesures fiscales entrées en vigueur durant la dernière année.

DU CONTENU PÉDAGOGIQUE ENRICHİ.

Chaque chapitre est accompagné de **matériel complémentaire** pour approfondir l'apprentissage :¹



Vrai ou faux et questions de discussion pour tester les connaissances.



Exercices pratiques pour appliquer les notions.



Fiches pédagogiques pour intégrer la matière activement.

Un **problème intégré évolutif** accompagne le lecteur tout au long de l'ouvrage pour :

- ◆ Illustrer concrètement les notions abordées.
- ◆ Suivre la progression d'un dossier fiscal réaliste.
- ◆ Mettre en pratique les règles fiscales dans des contextes variés.
- ◆ Développer le raisonnement fiscal.
- ◆ Intégrer les nouveautés fiscales au fur et à mesure.
- ◆ Favoriser une compréhension globale et stratégique de la fiscalité.

Ce volume est un outil idéal pour les étudiants, les professionnels ou toute personne souhaitant comprendre et maîtriser la fiscalité de manière efficace et professionnelle.

¹ Le professeur a accès gratuitement à tout le matériel complémentaire incluant les corrigés lors de l'adoption du manuel. L'élève a accès gratuitement à une partie du matériel complémentaire en conformité avec les exigences du professeur.

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage s'adresse particulièrement aux **étudiants du collégial**. Il est donc important de noter que certaines particularités, concernant des mesures fiscales plus complexes, ne sont pas exposées dans ce volume. L'auteurice s'est donc inspirée des compétences qu'un technicien comptable devrait minimalement savoir tout en sachant que les cas complexes nécessiteront la contribution d'un spécialiste.

Ce manuel est mis à jour annuellement afin d'assurer un enseignement continu et actuel. Une nouvelle version, ajustée aux mesures fiscales en vigueur, est publiée périodiquement en janvier.

Le chapitre 13 portant sur l'impôt des sociétés n'a pas été mis à jour en 2024 et 2025.

La version actuelle, ayant été complétée en décembre 2025, ne tient pas compte des changements qui auraient pu être effectués après cette date.

Cet ouvrage est un guide d'apprentissage et de travail et ne remplace aucunement les lois fiscales. Par conséquent, on suggère le recours à un spécialiste de la fiscalité en cas de situation incertaine ou pour régler toute planification fiscale ou successorale.

Par surcroît, afin de respecter la loi le plus fidèlement possible, certaines définitions ou certains textes légaux provenant des sites de l'Agence du revenu du Canada ou de l'Agence du revenu du Québec ont été réécrits dans leur intégralité. Il en est également de même pour certains textes tirés des guides fiscaux publiés par ces mêmes autorités. Le lecteur retrouvera à la fin de chaque chapitre les principaux guides consultés. La médiagraphie, quant à elle, contient la liste de tous les documents consultés. L'auteurice a décidé de ne pas mentionner chaque crédit ou chaque ligne de la déclaration par une note de bas de page qui renverrait au guide consulté, ce qui aurait alourdi le texte. Il va de soi que tous les montants et conditions relatifs à la production de la déclaration de revenus 2025 proviennent intégralement de la loi.

Enfin, ce volume pédagogique a été conçu dans le but de soutenir l'apprentissage autonome et structuré des étudiants dans le domaine de la fiscalité. Afin d'enrichir le contenu et d'optimiser certaines étapes de rédaction, des outils d'intelligence artificielle ont été utilisés, notamment pour la vérification linguistique et la recherche documentaire.

L'utilisation de ces technologies s'inscrit dans une démarche de qualité et d'innovation, tout en respectant les principes éthiques liés à l'intégrité intellectuelle. Les contenus bonifiés par l'intelligence artificielle ont été soigneusement révisés, validés et adaptés par l'auteurice afin d'assurer leur exactitude, leur pertinence pédagogique et leur conformité aux objectifs d'enseignement.

Par ailleurs, certaines définitions ou certains éléments d'information ont été inspirés de sources accessibles en ligne, telles que Wikipédia, utilisées comme points de départ pour la recherche et la vulgarisation. Ces sources ont été croisées avec des références spécialisées afin d'assurer la fiabilité et la rigueur du contenu présenté. Cette approche respecte les principes d'intégrité intellectuelle et vise à offrir un matériel de qualité, rigoureux et éthique.

Cette version tient compte des mesures annoncées à l'occasion des présentations :

- ◆ Mise à jour budgétaire du gouvernement fédéral du Canada le 4 novembre 2025.
- ◆ Énoncé économique de l'automne 2025, prononcé le 25 novembre 2025.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1 Assujettissement à l'impôt	5
<i>Qu'est-ce que l'impôt ?</i>	5
<i>L'impôt et les taxes à travers le temps</i>	6
<i>Fardeau fiscal des résidents québécois</i>	6
<i>Structure des lois et documentation</i>	9
Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.....	9
Loi sur les impôts du Québec	9
Règlements.....	9
Décisions des tribunaux.....	9
Bulletins d'interprétation.....	10
Folios de l'impôt.....	10
Circulaires d'information.....	10
Conventions fiscales canadiennes.....	10
Site web des gouvernements.....	11
<i>Qui doit produire une déclaration de revenus ?</i>	11
<i>Détermination du statut de résidence</i>	11
Liens de résidence importants.....	12
Liens de résidence secondaires.....	12
Résident réputé	12
Statut de résidence si on quitte le Canada.....	12
Statut de résidence si on entre au Canada.....	13
Émigration et immigration	13
<i>Quels revenus sont imposables?</i>	14
<i>Quels revenus sont non imposables</i>	15
<i>Exemption d'impôt visant les Indiens inscrits</i>	15
<i>Déclaration distincte au Québec</i>	16
<i>Dois-je produire une déclaration de revenus?</i>	18
<i>Décès</i>	22
Déclaration principale	22
Déclarations distinctes	22
Testament.....	23
<i>Intérêts et pénalités</i>	25
Intérêts.....	25
Pénalité pour production tardive.....	26
<i>Date de production</i>	27
<i>Acomptes provisionnels</i>	27
<i>Conservation des documents</i>	28
<i>Vérification</i>	28
<i>Avis d'opposition</i>	34
<i>Délai de prescription</i>	34
<i>Principe de base du calcul de l'impôt</i>	35
Autocotisation	35
<i>Démarche utilisée pour établir la cotisation</i>	35
<i>Étape 1 Identification et autres renseignements</i>	37

<i>Étape 2 Calcul du revenu total</i>	38
<i>Étape 3 Revenu net</i>	39
<i>Étape 4 Revenu imposable</i>	39
<i>Étape 5 Impôt fédéral</i>	39
Partie A–Crédits d’impôt non remboursables fédéraux	39
Partie B –Impôt fédéral sur le revenu imposable.....	40
Taux d’imposition moyen.....	41
Partie C–Impôt fédéral net.....	46
<i>Étape 6 Impôt provincial ou territorial</i>	47
<i>Étape 7 Remboursement ou solde dû</i>	47
<i>Transmission</i>	47
<i>Quelques définitions</i>	48
Conjoint	48
Personnes à charge.....	49
Aidants familiaux	49
Personnes handicapées	50
Paperasse fiscale	51
Feuillet.....	51
Formulaire	54
Annexe	54
Chapitre 2 Revenu tiré d’une charge ou d’un emploi	61
<i>Revenu tiré d’une charge ou d’un emploi</i>	61
<i>Régime des rentes du Québec</i>	62
Financement du Régime de rentes du Québec	63
Exceptions	63
<i>Régime québécois d’assurance parentale</i>	64
Financement du Régime québécois d’assurance parentale.....	64
<i>Fonds de service de santé FSS</i>	65
<i>Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail</i>	65
<i>Assurance emploi</i>	65
Financement de l’assurance emploi.....	66
Exceptions	66
<i>Paiement en trop des cotisations</i>	68
<i>Statut d’employé ou de travailleur autonome</i>	70
<i>Pourboires</i>	72
<i>Calculs des pourboires</i>	73
<i>Avantages liés à la déclaration des pourboires</i>	73
<i>Principaux avantages imposables</i>	73
<i>Automobile fournie par l’employeur</i>	76
Droit d’usage	76
Réduction possible du droit d’usage	76
Droit de fonctionnement	78
Registres	79
<i>Principaux avantages non imposables</i>	85
<i>Remboursement de dépenses</i>	86
<i>Allocation</i>	88

<i>Automobile dans le cadre d'un emploi — Situations possibles</i>	89
<i>Régime fédéral de soins dentaires (RCSD)</i>	90
<i>Traitement des avantages imposables et production des feuillets fiscaux</i>	91
Cases des feuillets T4 et Relevés 1.....	92
Chapitre 3 Revenu de bien	103
<i>Revenu de bien</i>	104
<i>Intérêts et autres revenus de placements</i>	104
<i>Revenu de dividende</i>	107
Dividendes autres que déterminés.....	108
Dividendes déterminés	109
Pourquoi majorer les dividendes et accorder un crédit d'impôt.....	109
<i>Revenu de bien étranger</i>	111
<i>Revenu de location</i>	111
Dépenses liées aux véhicules à moteur	112
Autres dépenses.....	113
Propriétaire habitant l'immeuble locatif	117
Immeuble locatif détenu en copropriété.....	117
Relevé 31	117
Location à court terme	118
<i>Placements à l'abri de l'impôt</i>	120
CELI	120
CELLIAPP	122
Particularités du CELIAPP.....	123
Conditions pour faire un retrait du CELIAPP	124
Fin du CELIAPP	124
<i>REEE</i>	124
Cotisations.....	125
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)	125
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)	125
Chapitre 4 Revenu d'entreprise	131
<i>Revenu d'entreprise</i>	132
Définition	132
Différence entre revenu d'entreprise et revenu de profession libérale.....	132
Exploitation d'une société de personnes.....	133
Tenue des registres et comptabilité	133
Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (Code SCIAN)	134
Revenu brut	138
Dépenses admissibles	139
Différences entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal.....	146
Récupération d'amortissement	155
Perte finale	157
Gain en capital.....	158
Dépenses non admissibles.....	160
Bien qualifié pour l'Incitatif à l'investissement accéléré (BIIA).....	160
Bien qualifié pour passation en charges immédiates désignée (BPCID).....	161
Exception pour certains revenus ou certaines dépenses	161
Chapitre 5 Gain et perte en capital	171
<i>Gain et perte en capital</i>	172
Règle générale.....	172
Règle concernant les biens à usages personnels (BUP)	174

Règle concernant les biens meubles déterminés (BMD).....	175
Résidence principale	181
Déclaration de l'ARC relativement à la vente d'une résidence principale.....	182
Revente précipitée.....	189
Disposition d'une résidence principale utilisée en partie pour gagner un revenu.....	189
Bien reçus sous forme de dons ou héritage	193
Disposition réputée.....	193
Vente d'une partie d'un bien	193
Biens identiques	194
Cryptomonnaie.....	195
Déduction pour gains en capital.....	198
Réserve ou Provision	203
Chapitre 6 Autres revenus.....	211
<i>Autres revenus.....</i>	<i>211</i>
Revenu d'un REER.....	213
Pension de la sécurité de la vieillesse.....	214
Prestation du RRQ.....	214
Autres pensions et pensions de retraite.....	216
Prestation d'assurance-emploi	216
Paiement d'aide aux études d'un REEE.....	216
Bourse d'études ou de perfectionnement	217
Prestation du RQAP	217
Pension alimentaire reçue	218
Indemnités pour accidents du travail	218
Prestations d'assistance sociale.....	218
Versement net des suppléments fédéraux	219
Chapitre 7 Calcul du revenu net	225
<i>Calcul du revenu net.....</i>	<i>226</i>
Déduction ou crédit d'impôt ?	226
Facteur d'équivalence	229
Déduction pour régimes de pension agréés	230
Déduction pour REER.....	230
Réglementation des REER.....	230
Limite d'âge des REER.....	231
REER du conjoint.....	231
Plafonds annuels pour les cotisations REER.....	235
Régime d'accession à la propriété.....	239
Régime d'encouragement à l'éducation permanente	241
Allocation de départ.....	242
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné.....	243
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables	245
Frais de garde d'enfants	246
Perte déductible au titre de placement d'entreprise (PDTPE).....	252
Frais de déménagement.....	252
Pension alimentaire payée.....	258
Frais financiers et frais d'intérêts.....	258
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant.....	259
Déduction pour cotisations au RPAP pour le revenu d'un travail indépendant.....	260
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi.....	260
Autres dépenses d'emploi.....	261
Télétravail et dépenses de bureau à domicile	261
Déduction pour travailleur	263
Chapitre 8 Calcul du revenu imposable.....	269
<i>Calcul du revenu imposable.....</i>	<i>270</i>
Déduction pour le personnel des Forces armées canadiennes et forces policières	270

Pertes autres que des pertes en capital d'autres années.....	271
Pertes en capital nettes d'autres années.....	271
Déduction pour gains en capital.....	272
Impôt minimum de remplacement (IMR).....	273
Perte agricole restreinte.....	274
Déductions pour les habitants de régions éloignées.....	275
Déduction pour le logement.....	278
Déduction pour les voyages.....	281
Déduction pour droits d'auteur.....	282
Frais juridiques pour le versement d'une pension alimentaire.....	283
Chapitre 9 Impôt fédéral net.....	289
<i>Impôt fédéral net.....</i>	289
<i>Partie A</i> <i>l'impôt fédéral sur le revenu imposable.....</i>	289
<i>Partie B</i> <i>Crédits d'impôt non remboursables fédéraux.....</i>	290
Montant personnel de base –Ligne 30000.....	292
Montant en raison de l'âge –Ligne 30100.....	292
Montant pour époux ou conjoint de fait –Ligne 30300.....	293
Montant pour une personne à charge admissible –Ligne 30400.....	293
Montant pour aidants naturels pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience –Ligne 30500.....	295
Crédit canadien pour aidants naturels pour autres personnes à charge (CCAN)–Lignes 30425 et 30450.....	295
Cotisations au RPC ou au RRQ –Ligne 30800.....	298
Cotisations pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus –Ligne 31000.....	299
Cotisation à l'assurance-emploi –Ligne 31200.....	299
Cotisations au Régime provincial d'assurance parentale (RPAP)–Ligne 31205.....	300
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'un travail indépendant –Ligne 31215.....	300
Montant pour les pompiers volontaires (MPV)–Ligne 31220.....	301
Montant canadien pour emploi –Ligne 31260.....	301
Montant pour l'achat d'une habitation –Ligne 31270.....	301
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire –Ligne 31285.....	301
Frais d'adoption –Ligne 31300.....	302
Montant pour le revenu de pension –Ligne 31400.....	303
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même) –Ligne 31600.....	303
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge –Ligne 31800.....	304
Intérêts payés sur vos prêts étudiants –Ligne 31900.....	304
Frais de scolarité –Ligne 32300.....	304
Frais de scolarité transférés d'un enfant –Ligne 32400.....	307
Montant transféré de votre époux ou conjoint de fait –Ligne 32600.....	307
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 2005 ou après –Ligne 33099.....	307
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge –Ligne 33199.....	312
Dons –Ligne 34900.....	313
<i>Partie C -</i> <i>Impôt fédéral net.....</i>	314
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes –Ligne 40425.....	315
Crédit pour les contributions politiques fédérales–41000.....	315
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs –Ligne 41400.....	316
Autres crédits.....	316
Chapitre 10 Remboursement ou solde dû fédéral.....	323
<i>Remboursement ou solde dû.....</i>	324
Remboursement des prestations de programmes sociaux –Ligne 42200.....	324
Impôt total retenu –Ligne 43700.....	326
Transfert d'impôt pour les résidents du Québec –Ligne 43800.....	326
Abattement du Québec remboursable –Ligne 44000.....	327
Paiement en trop d'assurance-emploi –Ligne 45000.....	327
Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles (CIRHM).....	327
Supplément remboursable pour frais médicaux –Ligne 45200.....	328

Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)–Ligne 45300	329
Crédit canadien pour la formation –Ligne 45350	329
Remboursement de la TPS/TVH à l’intention des salariés et des associés –Ligne 45700	332
Crédit d’impôt pour fournitures scolaires d’éducateur admissible –Ligne 49600	332
Impôt payé par acomptes provisionnels –Ligne 47600	333
Conclusion	333
Chapitre 11 Impôt et cotisations du Québec	339
<i>Impôt et cotisations du Québec</i>	<i>339</i>
<i>Étape 1</i> <i>Crédits d’impôt non remboursables provinciaux</i>	<i>339</i>
Redressement pour indemnité de remplacement du revenu –Ligne 358	341
Montant pour personne à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires –Ligne 367	344
Montant pour déficience grave ou prolongée des fonctions mentales ou physiques –Ligne 376	348
Frais pour soins médicaux non dispensés en région –Ligne 378	348
Frais médicaux –Ligne 381	348
Personne à charge aux fins du crédit d’impôt pour frais médicaux	348
Intérêts payés sur un prêt étudiant –Ligne 385	350
Crédit d’impôt pour pompier volontaire ou pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage –Ligne 390	350
Crédit d’impôt pour prolongation de carrière –Ligne 391	350
Crédit d’impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée –Ligne 392	351
Crédit d’impôt pour dons –Ligne 395	354
Crédit d’impôt pour achat d’une habitation –Ligne 396	355
Crédit d’impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres –Ligne 397	356
Crédit d’impôt pour frais de scolarité ou d’examen –Ligne 398	356
Crédit d’impôt pour frais de scolarité ou d’examen transféré par un enfant –Ligne 398.1	356
<i>Étape 2</i> <i>Impôt et cotisations</i>	<i>358</i>
Impôt sur le revenu imposable –Ligne 401	358
Crédits d’impôt non remboursables –Ligne 406	359
Crédit d’impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec –Ligne 414	359
Crédit d’impôt pour dividendes –Ligne 415	359
Crédit d’impôt pour acquisition d’actions de Capital régional et coopératif Desjardins –Ligne 422	360
Crédit d’impôt relatif à un fonds de travailleurs –Ligne 424	360
Crédits transférés d’un conjoint à l’autre –Ligne 431	360
<i>Cotisations</i>	<i>360</i>
Droits d’immatriculation au registre des entreprises –Ligne 438	360
Cotisation au Régime québécois d’assurance parentale pour un travail autonome ou hors du Québec –Ligne 439	361
Versements anticipés de crédits d’impôt –Ligne 441	362
Impôts spéciaux –Ligne 443	362
Cotisation au RRQ pour un travail autonome –Ligne 445	363
Cotisation au Fonds des services de santé (FSS) –Ligne 446	365
Cotisation au régime d’assurance médicaments du Québec –Ligne 447	368
Annexe K	368
Chapitre 12 Remboursement ou solde dû Québec	379
<i>Remboursement ou solde à payer Québec</i>	<i>380</i>
Impôt du Québec retenu à la source selon vos relevés ou feuillets –Ligne 451	380
Montant de la ligne 58 de votre Annexe Q –Ligne 451.1	380
Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint –Ligne 451.3	381
Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC –Ligne 452	381
Impôt payé par acomptes provisionnels –Ligne 453	381
Partie transférable de l’impôt retenu pour une autre province –Ligne 454	382
Crédit d’impôt pour frais de garde d’enfants –Ligne 455	382
Crédits d’impôt relatifs à la prime au travail –Ligne 456	386
Cotisation payée en trop au Régime québécois d’assurance parentale (RQAP) –Ligne 457	388
Crédit d’impôt pour maintien à domicile des aînés –Ligne 458	388
Dépenses et services admissibles	388

Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes –Ligne 459.....	392
Autres crédits –Ligne 462.....	393
Crédit d'impôt pour personne aidante (02).....	394
Crédit d'impôt pour frais d'adoption (06).....	395
Crédit d'impôt pour le traitement de l'infertilité (11).....	396
Crédit d'impôt pour les activités des enfants (25).....	396
Crédit d'impôt pour soutien aux aînés –Ligne 463.....	397
Compensation financière pour maintien à domicile –Ligne 466.....	399
Remboursement transféré au conjoint –Ligne 476.....	399
Remboursement anticipé –Ligne 480.....	400
Remboursement transféré par votre conjoint –Ligne 477.....	400
Conclusion.....	400
Annexe D.....	400
Problème intégré évolutif Maly Couture.....	407
Chapitre 13 Introduction à l'impôt des sociétés.....	431
<i>Les formes juridiques pour l'exploitation d'une entreprise.....</i>	<i>431</i>
Entreprise individuelle.....	431
Société de personnes.....	432
Société.....	432
Fiducie.....	433
<i>Organismes exemptés d'impôt.....</i>	<i>434</i>
<i>Statut d'une société.....</i>	<i>434</i>
Sociétés résidentes.....	434
Sociétés non résidentes.....	434
Société privée.....	435
Société publique.....	435
Société privée sous contrôle canadien (SPCC).....	436
<i>Déclaration distincte au Québec.....</i>	<i>436</i>
<i>Année d'imposition.....</i>	<i>436</i>
<i>Date de production.....</i>	<i>437</i>
<i>Pénalités.....</i>	<i>437</i>
Pénalité pour production tardive.....	437
Pénalité—Société non résidente.....	437
Pénalité—Grandes sociétés.....	438
<i>Modalité de paiement.....</i>	<i>438</i>
<i>Délai de prescription.....</i>	<i>438</i>
<i>Conservation des documents.....</i>	<i>439</i>
<i>Transmission.....</i>	<i>439</i>
<i>Les états financiers ou l'Index général des renseignements financiers (IGRF) pour les sociétés.....</i>	<i>439</i>
<i>Principe d'intégration du revenu.....</i>	<i>441</i>
<i>Calcul du revenu imposable.....</i>	<i>441</i>
Revenu net fiscal.....	442
Revenu imposable.....	443
<i>Revenu d'une entreprise exploitée activement (REEA).....</i>	<i>449</i>
<i>Revenu de placement total (RPT).....</i>	<i>449</i>
<i>Revenu de dividendes.....</i>	<i>449</i>
<i>Impôt de la Partie I.....</i>	<i>450</i>

Impôt fédéral de base	450
Abattement d'impôt fédéral.....	450
Déduction accordée aux petites entreprises (DAPE).....	450
Déduction d'impôt générale (DIG).....	451
Impôt remboursable sur le revenu de placement total.....	452
Déduction pour bénéficiaires de fabrication et de transformation (DBFT).....	453
<i>Impôt de la Partie IV</i>	459
Fraction remboursable de l'impôt de la Partie I (FRIP).....	459
Impôt en main remboursable au titre de dividendes (IMRTD).....	460
IMRTD pour les années d'imposition qui débutent après 2018.....	460
Remboursement au titre de dividendes (RTD).....	461
Impôt de base du Québec	464
Déduction pour petite entreprise (DPE—Québec).....	464
Annexes	471

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

	Pages
Tableaux	
Tableau I	Revenus budgétaires du gouvernement du Canada 2025-2026 7
Tableau II	Revenus budgétaires du gouvernement du Québec 2025-2026 8
Tableau III	Proportion de l'impôt des particuliers par rapport au budget total du Québec 9
Tableau IV	Séries des folios de l'impôt sur le revenu 10
Tableau V	Programmes sociaux fédéraux établis en fonction du revenu d'un particulier 19
Tableau VI	Programmes sociaux du Québec établis en fonction du revenu d'un particulier 20
Tableau VII	Héritiers prévus par la loi lors d'une situation de décès sans testament 24
Tableau VIII	Date de production de la déclaration de revenus T1 et TP1 27
Tableau IX	Méthodes de calcul des acomptes provisionnels 28
Tableau X	Table d'impôt fédéral pour l'année 2025 40
Tableau XI	Table d'impôt provincial pour l'année 2025 41
Tableau XII	Indexation de la table d'impôt fédéral de 2023 à 2025 42
Tableau XIII	Indexation de la table d'impôt du Québec de 2023 à 2025 42
Tableau XIV	Contribution de l'employé et de l'employeur aux avantages sociaux obligatoires pour les employeurs du Québec 67
Tableau XV	Six critères pour établir le statut de salarié ou de travailleur autonome 71
Tableau XVI	Principaux avantages imposables 74
Tableau XVII	Utilisation d'une automobile fournie par l'employeur à plus de 50 % pour les fonctions et les kilométrages personnels annuels inférieurs à 20 004 km 80
Tableau XVIII	Utilisation d'une automobile fournie par l'employeur à plus de 50 % dans le cadre des fonctions et kilométrages personnels annuels > 20 004 km 80
Tableau XIX	Utilisation d'une automobile fournie par l'employeur à moins de 50 % dans le cadre des fonctions et kilométrage personnel annuel < 20 004 km ou > 20 004 km 81
Tableau XX	Principaux avantages non imposables 85
Tableau XXI	Taux de majoration des dividendes autres que déterminés de 2014 à 2025 108
Tableau XXII	Taux de majoration des dividendes déterminés pour l'année 2025 109
Tableau XXIII	Taux de majoration et de crédits pour les dividendes autres que déterminés et déterminés pour 2025 109
Tableau XXIV	Plafonds annuels du CELI 121
Tableau XXV	Limite de la dépense de frais de repas et de représentation au Québec 141
Tableau XXVI	Critères pour différencier dépenses courantes et dépenses en capital 145
Tableau XXVII	Principales catégories de biens amortissables 147
Tableau XXVIII	Traitements fiscaux possibles lors de la disposition d'un bien 160
Tableau XXIX	Historique du % d'inclusion du gain en capital dans le revenu imposable 173
Tableau XXX	Traitement fiscal des BUP et des BMD 176
Tableau XXXI	Taux marginal d'imposition combiné (fédéral et provincial) pour 2025 227
Tableau XXXII	Taux de crédits d'impôt supplémentaires pour les contributions à la FTQ ou à la CSN 232
Tableau XXXIII	Plafonds de cotisation au REER pour les années d'imposition de 2020 à 2026 236
Tableau XXXIV	Revenu gagné aux fins du plafond de cotisation au REER 237
Tableau XXXV	Règles pour le choix du montant de pension fractionné 244
Tableau XXXVI	Limite de base pour les frais de garde d'enfants 246
Tableau XXXVII	Exonération cumulative des gains en capital pour l'année 2025 272
Tableau XXXVIII	Synthèse du traitement des pertes fiscales 275
Tableau XXXIX	Liste des zones nordiques du Québec reconnues aux fins de l'ARC et de l'ARQ 276
Tableau XL	Liste des zones intermédiaires du Québec reconnues aux fins de l'ARC et de l'ARQ 277
Tableau XLI	Montant de base et additionnel pour la Zone A et la Zone B aux fins de la déduction pour les habitants de régions éloignées 279
Tableau XLII	Frais juridiques déductibles pour le bénéficiaire d'une pension alimentaire 284
Tableau XLIII	Frais juridiques déductibles pour le payeur d'une pension alimentaire 284
Tableau XLIV	Praticiens reconnus pour les frais médicaux 309
Tableau XLV	Frais de déplacement admissibles pour soins médicaux qui ne sont pas disponibles près du domicile 310
Tableau XLVI	Base de calcul pour les frais médicaux au fédéral 311

Tableau XLVII	Taux de crédit d'impôt fédéral pour dividendes autres que déterminés et déterminés pour 2025	315
Tableau XLVIII	Calcul du crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales.....	316
Tableau XLIX	Régions ressources éloignées aux fins du crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée	351
Tableau L	Taux de crédit d'impôt provincial pour dividendes autres que déterminés et déterminés pour 2025.....	360
Tableau LI	Contribution obligatoire au FSS pour les employeurs pour l'année 2025.....	365
Tableau LII	Cotisation maximale au FSS.....	365
Tableau LIII	Limite des frais de garde relative aux enfants admissibles au Québec.....	382
Tableau LIV	Taux du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants au Québec.....	383
Tableau LV	Crédit d'impôt maximal pour le maintien à domicile d'une personne âgée	388
Tableau LVI	Code pour les Autres crédits de la ligne 462 au Québec.....	393
Tableau LVII	Seuil de revenu où la réduction du droit au Crédit d'impôt pour soutien aux aînés s'applique—Québec.....	398
Tableau LVIII	Type de déclaration selon la forme juridique de l'entreprise.....	433
Tableau LIX	Revenus imposables selon le statut de résidence d'une société.....	435
Tableau LX	Année d'imposition et date de production des particuliers et des sociétés.....	437
Tableau LXI	Différence entre vocabulaire comptable et vocabulaire fiscal	442
Tableau LXII	Sommaire des types de pertes à reporter.....	444
Tableau LXIII	Calcul de l'impôt de la Partie I	454
Tableau LXIV	Revenu de dividendes—Impôt de la Partie IV.....	459
Tableau LXV	Calcul du solde de fin de l'IMRTD	460
Tableau LXVI	Taux d'impôt de base de l'impôt des sociétés au Québec	464
Tableau LXVII	Taux applicables aux revenus d'une société donnant droit à la DPE au Québec	465

Figures

Figure 1	Revenus budgétaires du gouvernement du Canada 2025-2026.....	7
Figure 2	Revenus budgétaires du gouvernement du Québec 2025-2026.....	8
Figure 3	Exemple d'un avis de cotisation fédéral.....	29
Figure 4	Page sommaire de l'avis de cotisation fédéral.....	30
Figure 5	État du maximum déductible au titre de REER	31
Figure 6	Exemple d'un avis de cotisation au Québec (page 1).....	32
Figure 7	Exemple d'un avis de cotisation au Québec (verso).....	33
Figure 8	Âges d'admissibilité pour différents types de prestations.....	38
Figure 9	Processus du calcul de l'impôt à payer	47
Figure 10	Calcul du droit d'usage d'une automobile fournie par l'employeur	77
Figure 11	Calcul du droit de fonctionnement d'une automobile fournie par l'employeur.....	78
Figure 12	Calcul de la déduction pour amortissement.....	150
Figure 13	Comparaison entre le taux marginal d'imposition et le taux moyen d'imposition	228
Figure 14	Étapes du calcul de l'impôt fédéral net.....	289
Figure 15	Passage du bénéfice comptable avant impôt au revenu imposable provenant d'une entreprise.....	445
Figure 16	Impact de la DIG sur différents types de sociétés.....	451

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ACE	Allocation canadienne pour enfants
ACT	Allocation canadienne pour les travailleurs
ARC	Agence du revenu du Canada
ARQ	Agence du revenu du Québec
BMD	Bien meuble déterminé
BUP	Bien à usage personnel
CCAN	Crédit canadien pour aidants naturels
CCQ	Commission de la construction du Québec
CELI	Compte d'épargne libre d'impôt
CELIAPP	Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail
DAPE	Déduction accordée aux petites entreprises
DBFT	Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation
DIG	Déduction d'impôt générale
DPA	Déduction pour amortissement
FERR	Fonds enregistré de revenu de retraite
FNACC	Fraction non amortie du coût en capital
FRIP	Fraction remboursable de l'impôt de la Partie I
FSS	Fonds des services de santé
IGRF	Index général des renseignements financiers
IMRTD	Impôt en main remboursable au titre de dividendes
IMRTDD	Impôt en main remboursable au titre de dividendes déterminés
IMRTDND	Impôt en main remboursable au titre de dividendes non déterminés
IQEE	Incitatif québécois à l'épargne études
JVM	Juste valeur marchande
LIVAC	Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels
MPV	Montant pour pompier volontaire
MVRS	Montant pour les volontaires de recherche et sauvetage
NAS	Numéro d'assurance sociale
PBR	Prix de base rajusté

PCMRE	Prestation canadienne de maladie pour la relance économique
PCRE	Prestation canadienne de relance économique
PCREPA	Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants
PCU	Prestation canadienne d'urgence
PCUE	Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants
PDTPE	Perte déductible au titre de placement d'entreprise
PFRT	Prestation fiscale pour le revenu de travail
PIRTE	Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels
PME	Petite et moyenne entreprise
PSV	Pension de la sécurité de la vieillesse
RAMQ	Régime d'assurance maladie du Québec
RAP	Régime d'accession à la propriété
REEA	Revenu d'une entreprise exploitée activement
REEE	Régime enregistré d'épargne études
REEI	Régime enregistré d'épargne invalidité
REEP	Régime d'encouragement à l'éducation permanente
REER	Régime enregistré d'épargne retraite
RPA	Régime de pension agréé
RPAP	Régime provincial d'assurance parentale
RPC	Régime de pension du Canada
RPDB	Régime de participation différé aux bénéfices
RPT	Revenu de placement total
RRQ	Régime de rentes du Québec
RTD	Remboursement au titre de dividende
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SCEE	Subvention canadienne pour l'épargne études
SERT	Système électronique de renseignements par téléphone
SPCC	Société privée sous contrôle canadien
TED	Transmission électronique de données